

ASSOCIATION des QUARTIERS des GARRIGUES à MAZAN et de la LEGUE à CARPENTRAS

photo : garrigues michel auberge

siège :
1131 chemin des
Teyssières
84380 MAZAN
☎ 0490698179

Association loi 1901
enreg. n°W 84300 1148
courriel :
garrigues.legue@gmail.com

<http://garrigues.hautetfort.com>

inscrivez-vous sur notre
site internet et partagez
vos remarques et
suggestions : elles seront
les bienvenues.

SOMMAIRE

PAGE 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

PAGE 2

**Compte rendu de
l'assemblée générale**

PAGE 3

Assainissement collectif

PAGE 4

**Opération nettoyage de
printemps**

**INTERNET
dans les Garrigues**

IMPORTANT

**Les adhérents qui n'ont
pas pu assister à
l'assemblée générale
peuvent envoyer leur
cotisation de 10€ à
l'adresse ci-dessus.**

**Les sympathisants
souhaitant soutenir notre
association peuvent faire
de même.**

Un bulletin d'adhésion est
téléchargeable sur notre blog

D'avance merci



destinataire

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

SOUHAITS...

Après la pluie vient le beau temps,
Après cet hiver tout en longueur l'Été arrive à grand pas,
Après tous les inconvénients des travaux d'assainissement, des chemins pleins de nids de poule et dégradés par les tranchées et le passage des poids lourds, souhaitons qu'un revêtement convenable recouvre nos chemins, avant la fin de l'année, sans pour autant donner libre cours aux excès de vitesse.

Après qu'une vingtaine de volontaires en aient nettoyé les abords souhaitons que chacun prenne conscience de son environnement et que nos quartiers soient exemplaires.

Après avoir adressé des courriers aux différents décisionnaires, que ceux-ci y répondent et tiennent compte de nos revendications ou desideratas.

Après avoir mis des pompes de relevage sur la RD1 (Mazan - Pernes) entraînant des murs de béton le long de cette route très empruntée, il n'a pas été tenu compte de nos revendications bientôt trentenaires quand à une piste cyclable et piétonne desservant nos quartiers.

Après des slogans invitant les habitants à se servir de vélos aussi bien sur la commune de Mazan que sur celle de Carpentras, comment accéder sans risque à celles-ci ? Pour Carpentras les pistes vertes sont uniquement en ville et très peu de garages à vélo y sont installés.

Après une Assemblée Générale suivie d'un conseil d'administration qui m'a renouvelé sa confiance, les adhérents de notre association doivent se poser la question de son avenir afin que l'an prochain le flambeau soit repris par une équipe renouvelée pour « la préservation et l'amélioration de nos quartiers » .

Annie Caizergue

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 2013

Madame la Présidente Annie Caizergue ouvre l'assemblée générale de l'association dans la salle de la poste à Mazan, à 20h. Le lieu étant au maximum de son accueil possible, elle annonce que la prochaine assemblée aura lieu dans la nouvelle salle de la Boiserie.

Elle remercie les personnes présentes ainsi que tous les adhérents qui ont adressé leur pouvoir.

Elle remercie de leur présence :

- les représentants de la municipalité de Mazan : Mme Roselyne SULTANA et M. Alain PICHOT ;
- les représentants du SMERRV : Mr NICOLET Président, Monsieur GERIN Vice président, Madame Julie BRECHET Directrice et Mr Rémi BOURRET Technicien ;
- M. Max RASPAIL Conseiller Général chargé de l'aménagement du territoire ;
- M. J.M. FERRAND Conseiller Général ;
- M. Jean François CLAPAUD Président de l'association « les hauts de Mazan » ;
- M. Christophe PIGEAT chef de centre des Pompiers de Mazan ;
- M. Jean Paul BONNEAUD représentant France Nature Environnement.

Sont excusés :

- M. le Maire de Carpentras ;
- Mme Marion MARECHAL LE PEN Députée ;
- Mme Raymonde CONIL présidente du Comité de jumelage ;
- l'Adjudant chef Christelle MAILLET de la gendarmerie de Mormoiron ;
- M. Guy MATTEUDI Président de l'APCS ;
- Mme Claire TREMBLAY responsable du service communication à la COVE.

A la demande des représentants du SMERRV l'ordre du jour est modifié.

Est donc évoqué en premier lieu le sujet de l'assainissement des Garrigues, et plus particulièrement la facture de l'eau et de la taxe de raccordement. Monsieur Nicolet rappelle que ces tarifs sont votés par les délégués désignés par les communes participantes (Conseil Syndical¹) et fait allusion à la Commission des Usagers²

Monsieur BOURRET intervient avec un plan du quartier à l'appui pour répondre aux questions techniques ; puis avec Mme Julie BRECHET, ils exposent :

de G à D : M.Pichot, Mme Sultana, maire de Mazan - Annie Caizergue, présidente - M.Raspail, conseiller général - M.Nicolet, président du SMERRV



Le coût prévisionnel de raccordement individuel ne sera pas supérieur à 1995€, mais il faut attendre la fin du chantier pour en calculer exactement le montant³. Ils nous expliquent aussi que la réfection des chaussées n'est pas du ressort du SMERRV que celles-ci ne sont refaites par les entreprises qu'au niveau des tranchées.

Selon le calendrier prévisionnel le raccordement de l'ensemble se fera au dernier trimestre 2013. Des courriers seront envoyés aux particuliers. Ils auront 2 ans pour faire les travaux mais seront assujettis à la taxe immédiatement.

Lorsqu'il y a des servitudes elles sont enregistrées aux services des hypothèques et remises aux particuliers.

Une dérogation de branchement a pu être donnée sur étude au cas par cas. Cependant elle ne pourra excéder 10 ans. Après ce délai, les travaux, obligatoires, seront totalement à la charge du particulier.

Lors des travaux chez le particulier, avant de fermer les tranchées faire appel à la SDEI pour contrôle gratuit tel : 0810 439 439 (n° surtaxé)

Monsieur PICHOT rappelle que l'équipe municipale s'est engagée à étendre les travaux dans les voies privées, ce qui facilitera le raccordement des usagers éloignés des chemins publics. En même temps les canalisations d'eau potable sont refaites et les compteurs mis en limite de propriété.

Concernant les murs de protection des pompes de relevage sur la RD1 tout le monde reconnaît qu'ils sont très dangereux mais les règles imposées par le Conseil Général sont ainsi...adieu la piste cyclable!?!?

A 21h15 départ des représentants du SMERRV.

L'ordre du jour reprend : lecture du rapport d'activité par le Secrétaire, approuvé à l'unanimité. Il est rappelé que toutes ces informations sont à disposition sur le blog de l'association (voir page 1).

Lecture du rapport financier du Trésorier qui est approuvé par vote à l'unanimité.

Le rapport moral est présenté par notre Présidente. Elle évoque la nécessaire obligation de chacun de veiller à l'environnement de nos quartiers qui doivent demeurer propres et respectueux de la nature. Le tri sélectif est aussi un impératif.

Elle invite tous les volontaires à un nettoyage du quartier le samedi 4 mai au matin.

Après approbation du rapport à l'unanimité, il est procédé au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration.

Sortants : Dreyer Jean Louis, Fayot Catherine, Guichard Pierre, Henon Philippe, Kruisbrink Hans, Michel Michèle - certains ne se sont pas portés candidats à un nouveau mandat.

Remplaçants élus : Berny Marie Pierre, Guichard Pierre, Henon Philippe, Kruisbrink Hans, Leduc André, Michel Michèle ; Florence Cache est cooptée comme auditrice et si elle le désire sera présentée à la prochaine AG.

Questions diverses :

les arrêts des bus au carrefour PM1 et PM2 doivent être réétudiés avec la COVE. Madame la Présidente prend acte et va s'en occuper.

Elle évoque un article paru dans la presse sur la pollution par nitrates des sols impliquant les agriculteurs et la densification des Garrigues. L'assainissement résoudra, nous espérons en partie ce problème, en attendant les prochaines analyses.

Il est évoqué aussi l'obligation du crépissage des murs de clôture ; Monsieur Pichot répond qu'à ce jour 21 dossiers sont en contentieux.

Monsieur RASPAIL prend la parole en évoquant la déviation sud de Carpentras.

L'ordre du jour étant épuisé Madame la Présidente lève la séance et invite tous les présents au verre de l'amitié.

(1) Le Conseil Syndical du SMERV est composé de 2 délégués par commune participante. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la majorité de cette assemblée vote «comme un seul homme» toutes les propositions du SMERV, ces propositions étant pour la plupart un fidèle reflet des «suggestions» du fermier : la SDEI. D'ailleurs, les contrats liant le SMERRV à la SDEI viennent d'être renouvelés pour 9 et 12 ans, une fois de plus, comme c'est le cas depuis 1947 : l'hypothèse d'une reprise en gestion directe de l'eau et de l'assainissement (solution plus bénéfique pour l'usager) n'a même pas été sérieusement étudiée.

(2) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Selon le Code Général des Collectivités - Art.L1413-1,



cette commission est obligatoire pour le SMERRV. Elle doit comprendre, outre les délégués précités, des représentants d'associations locales désignées par le Conseil Syndical.

Sous l'ancienne présidence du SMERRV, aucune association de défense des usagers de l'eau n'avait été admise à la CCSPL. Le nouveau président a reçu récemment une délégation de ces associations, et comme il ressort du compte rendu ci-dessus, a volontiers répondu à notre invitation, accompagné de ses collaborateurs ; nous voulons voir là le signe de plus d'ouverture et de transparence.

(3) Cette argumentation semble infondée dans la mesure où les premiers appels de fonds pourraient être émis rapidement - mais sur quelle base? - alors que les travaux ne seront pas encore achevés...(voir l'article «Assainissement Collectif» ci-dessous).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Informations récentes :

Après de nombreuses péripéties technico-administratives, la station de relevage de Malpasset (sur RD1) vient enfin d'être alimentée en courant électrique, et se trouve en mesure de fonctionner. Une phase de tests et de contrôles est en cours et devrait aboutir courant juin. Dès lors, les usagers situés en bordure des voies publiques devraient recevoir par courrier la notification de la mise en service de l'égout, ainsi que l'appel de fonds de la redevance de branchement. Lors de l'Assemblée Générale, le SMERRV a indiqué que des délais de paiement pourront être négociés éventuellement auprès du Trésor Public.

Par contre, les usagers dépendant d'une «antenne» privée devront attendre l'achèvement et la validation de ces réseaux ; la mise en service générale devrait intervenir avant la fin de l'année.

OPÉRATION «NETTOYAGE DE PRINTEMPS»

Le 4 mai dernier à 9h30, par un temps idéal, se sont retrouvés une vingtaine de volontaires qui, munis de sacs de tri sélectif, ont arpenté les principaux chemins de notre quartier (partie mazanaise) pour collecter les débris et objets divers qui en «décorent» les abords. Outre les plastiques et poubelles éventrées, on a ramassé en quantité paquets de cigarettes, canettes et bouteilles diverses. On a rempli la benne déposée au point de ralliement à notre demande par la Mairie.



les collecteurs volontaires



la benne remplie de déchets de toutes sortes

Un grand merci à ces citoyens soucieux de l'environnement de leur quartier et aux enfants qui ont répondu à un petit questionnaire sur la manière d'effectuer le tri sélectif. Le verre par exemple (mais pas n'importe lequel) est un matériau noble qui peut se recycler à l'infini.

Ces enfants ont été récompensés par des teeshirt, stylo, casquettes remis par la Mairie et des places de cinéma qui seront remises à tous les participants par l'Association.

Nous espérons encore plus de participants la prochaine fois, et une aussi une prise de conscience de la part des pollueurs qui ont pourtant bien des lieux où déposer leurs déchets SANS POUR AUTANT POLLUER LA NATURE et dégrader l'environnement du quartier où ils habitent.

Les lieux de dépôt citoyens ne manquent pas : Croix rouge, ressourcerie, secours catholique, déchèteries...

INTERNET DANS LES GARRIGUES DE MAZAN

par Luc CATHALA, membre du C.A et féru d'astronomie : lucacat@sfr.fr

Le central France Télécom (FT) qui héberge ses équipements ainsi que ceux des autres opérateurs (FREE SFR) se situe derrière le Café du Siècle à Mazan. De ce central partent des câbles de grosses capacités qui se ramifient pour arriver via des armoires intermédiaires chez le client ou l'abonné.

Le débit dépend de 2 critères principaux :

- la distance entre l'équipement de raccordement et la box chez l'abonné
- le diamètre des câbles



Les connexions, prises et les dérivations dans l'habitation jouent aussi sur le débit.

Le dégroupage permet aux opérateurs concurrents d'utiliser une partie de l'infrastructure réseau de FT, les équipements installés dans le local gèrent les lignes des clients. Ce dégroupage n'a pas d'impact sur la vitesse de transmission mais permet de ne plus payer d'abonnement à FT. Par contre il est nécessaire d'utiliser une box, sur laquelle on branche le téléphone, c'est cette box qui sépare les signaux voix / données.

L'autre inconvénient du dégroupage est qu'en cas de coupure d'électricité le téléphone n'est plus utilisable. Il faut y penser si vous n'avez pas de portable et que la sécurité est en jeu. Le réseau FT classique transporte son alimentation électrique.

Les moyens pour améliorer la vitesse de transmission sont soit d'accroître le diamètre des fils de cuivre soit de rapprocher les équipements des abonnés (on réduit le linéaire cuivre), soit de passer en fibre optique.

Ces améliorations peuvent être financées par le Conseil Général qui met à disposition l'infrastructure (armoire, EDF ...). Orange assure le câblage et l'installation.

Pour l'instant, rien n'est prévu pour améliorer l'internet sur les Garrigues.

Si vous voulez mesurer votre vitesse réelle de transmission il est recommandé de le faire en branchant votre ordinateur sur la box par un câble plutôt que par le Wifi qui ralentit un peu plus le signal.